

CONTRAT D'ENGAGEMENT PARTICIPATIF ENTRE

L'ADHERENT

nom et prénom :

adresse :

mail :

Téléphone portable (de préférence) : Veuillez écrire lisiblement

LA PRODUCTRICE

Audrey ABBOU - Les jardins d'Elie

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'adhérent s'engage à :

Adhérer à l'association "AMAP L'ANETH" dont les statuts sont téléchargeables librement sur le site : <http://amaplaneth-sallanches.fr/>;

Respecter le règlement intérieur de l'association " AMAP L'ANETH " qui est à jour et en téléchargement sur le site internet : <http://amaplaneth-sallanches.fr/>

Récupérer son panier pendant la période de distribution des paniers, au lieu, aux jours et aux horaires indiqués dans le règlement intérieur ;

Partager les risques avec les producteurs dans les aléas de production ; Dans le cas où le producteur ne pourrait pas assurer une saison complète de distribution des paniers en raison des aléas de la production, l'adhérent ne pourra pas prétendre à un quelconque remboursement.

Participer à au moins une distribution de panier en fonction de l'organisation et du planning définis par l'association AMAP L'ANETH.";

A venir chercher son panier chaque jeudi entre 18h et 19h30 à l'ancienne école St Jacques à Sallanches pendant toute la durée de son contrat. En cas de problème, il est toujours possible de joindre la jardinière Audrey au 06 68 08 44 78 ou la référente légumes Noëlle : 06 83 81 32 68.

Les producteurs invitent les adhérents consommateur pour participer, en fonction des nécessités des cultures à certains travaux avec elle. La présence ponctuelle des adhérents permettra aussi des échanges fructueux avec cette dernière et une meilleure connaissance de son travail et des conditions de culture.

Vous serez informés lors des distributions et/ou par courriel.

Les producteurs s'engagent à : - Être présents lors des distributions hebdomadaires de paniers ; - A produire dans le respect d'une agriculture écologiquement saine et socialement équitable ; - A informer l'adhérent sur les modes de productions mis en place, ses savoir-faire et ses contraintes - Approvisionner régulièrement l'adhérent en légumes à raison d'un panier par semaine pendant toute la saison de distribution les tarifs étant les suivants :

Régler le montant de 12 euros correspondant à la cotisation annuelle de l'association " AMAP L'ANETH "(sauf si la cotisation à déjà été payée lors des contrats fromages);

Payer la somme de..... euros correspondant au GRAND / MOYEN / PETIT panier (rayer les mentions inutiles) distribué pour la saison 2019

Choisir une option et rayer celles non choisies parmi :

GRAND PANIER – 660 € (prix moyen hebdomadaire par panier : 30 €)

PANIER MOYEN – 330 € (prix moyen hebdomadaire par panier : 15 €)

PETIT PANIER – 220 € (prix moyen hebdomadaire par panier : 10 €)

Il s'agit du prix moyen des paniers hebdomadaires. Selon la saisonnalité, le montant du contenu peut varier. Toutefois, le prix total des paniers distribués sur la saison sera égal au montant réglé par le consommateur.

Prix des légumes : (liste non exhaustive)

*1,50€ / Unité : Salades et bottes de radis, botte d'oignons Frais

*2.50 € / Kg Courgettes, concombres, choux, chou rave, carottes fane, betterave, navet, courges, radis noirs, topinambour, rutabaga, choux chinois, pomme de terre, pomme, maïs :

*3.50 €/kg : Fenouil, poireaux, carottes, brocolis, choux fleurs, cottes de bette, oignon, céleri-rave, rhubarbe

*5€/kg : Tomates, poivrons, aubergines, prunes, chou kale, melon

*7.50€/kg : Haricots, pois, fèves, ail sec

*10€/kg : Ail Frais, noix, châtaignes, épinards, arroche, mache, haricots secs

Par la signature de ce contrat je confirme avoir lu et compris le règlement intérieur de l'Amap.

ARTICLE 2 : DUREE

La saison débutera en juin, au moment des premières récoltes et se terminera dès que le montant total du contrat aura été rempli (octobre-novembre).

Le présent contrat expire à l'achèvement de la dernière distribution de paniers. Il ne pourra en aucun cas être reconduit et il ne pourra en aucun cas être résilié avant son terme. Toutefois, l'adhérent pourra trouver un remplaçant auquel il se substitue pour exécuter le contrat en son nom et jusqu'à son terme. A sa demande, l'association pourra aider l'adhérent dans cette démarche.

ARTICLE 3 : REGLEMENT

L'intégralité de la somme définie à l'article 1 est à régler en une seule fois, au moment de la souscription du présent contrat. En cas de paiement à plusieurs échéances, tous les moyens de paiement seront joints lors de la souscription du présent contrat.

L'adhérent pourra choisir plusieurs échéances selon les dates d'encaissement et les options ci-dessous :

Paiement sans échéance Paiement à 2 échéances

Paiement à 3 échéances Paiement à 4 échéances

Paiement à 5 échéances (uniquement pour les grands paniers)

Paiement à 6 échéances (uniquement pour les grands paniers)

Les contrats doivent être remplis, signés et envoyés par courrier chez Mme Noëlle Fabre, 188, rue Antoine Pissard 74700 SALLANCHES et être accompagnés de tous les paiements aux producteurs et à l'Amap pour l'adhésion.

ARTICLE 4 : FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (déménagement, maladie.....), l'adhérent pourra résilier ledit contrat à la condition qu'un remplaçant a été trouvé par ses soins ou avec l'assistance de l'association selon les modalités définies par le règlement intérieur. L'adhérent adressera une lettre de résiliation au siège social de l'association mentionné dans les statuts. Sur décision de l'association, la résiliation pourra donner lieu au remboursement des paniers restants à compter de la réception de la lettre de résiliation et non récupérés à l'expiration du contrat. La cotisation annuelle de l'association ne sera pas remboursée.

SIGNATURES Fait le, En 2 exemplaires

L'Adhérent

Le producteur

Le représentant d'Amap l'Aneth

Détail des règlements à faire sur une base de 22 semaines

	En 1 fois	En 2 fois	En 3 fois	En 4 fois	En 5 fois	En 6 fois
Petits : 220€/an	1X 220€	2X 110€	2x73.30€ 1x73.40€	4x55€		
Moyen : 330€/an	1x 330€	2X165€	3x110€	4x82,50€		
Grand : 660€/an	1x660€	2x330€	3x220€	4x165€	5x132€	6x110€

Cet échancier permet à notre productrice d'avoir un revenu suffisant chaque mois, toutefois suivant vos moyens, il est possible d'échelonner l'échancier sur une plus longue période.

Check liste de votre demande de panier hebdomadaire

- Les renseignements demandés doivent être lisibles
- Le contrat signé entre 2 exemplaires
- Cotisation de **12€ à l'ordre d'Amap l'Aneth** (sauf si la cotisation à déjà été payée lors des contrats fromages)
- Le nombre chèques de correspondant à votre échancier et votre panier à l'ordre « Audrey Abbou »